RALLYE REGIONAL VIVIERS PAYS HAUT

Coupe de France des rallyes

5 et 6 mai 2018

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 26 mars 2018.

Ouverture des engagements : Lundi 26 mars 2018.

Clôture des engagements : Lundi 23 avril 2018.

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 5 mai 2018 de

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 5 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Vérifications des documents le : Samedi 5 mai de 14h00 à 19h00. Lieu : place du Colonel Darche, Longwy.

Vérifications des voitures le : Samedi 5 mai de 14h15 à 19h15. Lieu : place du Colonel Darche, Longwy.

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 5 mai à l'issue des vérifications technique.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 5 mai à 19h00 Lieu : Annexe Mairie, place du Colonel Darche, Longwy.

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 5 mai à 19h45, place du Colonel Darche, Longwy. Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 5 mai à 19h45, place du Colonel Darche, Longwy.

Départ de : place du Colonel Darche, Longwy, à 8h00.

Publication des résultats partiels : sur le tableau d'affichage parc fermé, place du Colonel Darche, Longwy.

Vérification finale le : Dimanche 6 mai au garage SPEEDY à Lexy.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 6 mai, 30mn après l'arrivée de la dernière voiture, place du Colonel Darche, Longwy.**

Remise des prix le : Dimanche 6 mai sur le podium d'arrivée, à partir de 18h20.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy, en qualité d'organisateur Administratif et Pro Racing Team en qualité d'Organisateur Technique organisent les 5 et 6 mai 2018, le 4^{éme} rallye Viviers Pays Haut, **participation étrangère autorisée**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **R195** en date du 12 mars 2018 et N°14par la ligue Grand Est du Sport Automobile.

Comité d'Organisation

Président : David CLAUDE

Membres: Les membres de l'Asa Nancy.

Adresse: Asa Nancy 20 Grand rue 54280 SEICHAMPS.

Téléphone : **0975 33 63 02** Port. : **06 17 61 56 45** Fax : **03 83 21 19 35.**

Site internet. : www. asa-nancy.com Email. : asa.nancy@laposte.net

Permanence du Rallye:

Annexe Mairie, place du Colonel Darche, 54400 Longwy, pendant la durée du rallye.

Organisateur technique

Nom: **Pro Racing Team** Président: **Gérard POTIER.**

Secrétariat du Rallye : 1, place du 11 Novembre 54720 LEXY.

Téléphone : 03 82 23 11 27 Port. : 06 89 45 20 89 Fax : 03 82 25 92 85

1.1P. OFFICIELS

- / · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Président du collège des commissaires sportifs	CONDAMIN Claude	122813	03.14
Membres	COTTET Patrice	8012	03.05
	ESLINGER Jean Marie	168503	03.08
Secrétaire du collège	PECCAUD Mimi	2302	03.14
Directeur de course	BLANQUIN Daniel	1941	03.08
Directeur de course adjoint gestionnaires d'une	CLAUDE David	221403	03.08
ES au PC			
Secrétaire de la Direction de Course	BLANQUIN Francine	1945	03.08
Voiture AUTORITE/ Responsable Sécurité	POTIER Gerard	26135	03.08
Voiture Info	MALAFOSSE Cédric	136184	03 08
	BAILLY Laurent	136187	03 08
Voiture TRICOLORE	GERARDIN Didier	19652	03 08
	SINGER Jean	164561	03.08
Commissaire Technique Responsable	PROTOIS Gérard	1906	03 21
Commissaires Techniques	LORRAIN Michel	105082	03.04
	DERCHE Denis	33547	03.14
	HAEFFELIN Daniel	12679	03.23
Directeur de course ES	ANGELAMNN Alain	214977	03.02
Adjoint au directeur de course Es	LEONATE Michel	12844	03.23
Relations concurrents (responsable)	ANGELMANN Jocelyne	233639	03.02
	HENRY Jean-Michel	15060	03.08
Responsable Informatique et Classement	STOCKLE Thierry	3500	03.05
Responsables des commissaires	CIMANN Arianna	244600	03.08
	BRICE Jean Louis	163131	03 08
Voiture DAMIER	WAMBACH Jean	3030	036
Responsables parcs de regroupement	THOUVENIN Isabelle	3295	03.04
Médecins	WIEDENKELLER Michel	146262	03.08
Chronométreurs Départ	REMY Emilie	232415	03.08
Arrivée	GERMAIN Christian	12893	03.12
Responsible implantation ES	Equipe Pro Racing Team		

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional Viviers Pays Haut compte pour la Coupe de France des rallye 2018 et le championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Régional Viviers Pays Haut doit adresser au secrétariat du rallye **PRO RACING TEAM**, **1**, **place du 11 Novembre 54720 LEXY** (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 23 avril 2018**.

3.1.1.P. Annulation:

Pro Racing team, se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, Pro Racing team fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

3.1.2.P. Remboursement:

Pro Racing team remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- -30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- -50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.
- **3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures maximum**.
- **3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : $\mathbf{290} \; \mathbf{ €}$
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Viviers Pays Haut représente un parcours de 180,4 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,4 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-2-3-4 Viviers, (9.6 km x 4).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort. Les prix seront distribués :

Prix Cumulables

SCRATCH	1 ^{er}	1 coup 2 ^{ème} 3 ^{ème}	pe 1 coupe 1 coupe	
CLASSE	1 ^{er}	1 coupe		
		2 ^{ème}	1 coupe	(si 6 partants)
		3 ^{ème}	1 coupe	(si 10 partants)
		4 ^{ème}	1 coupe	(si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le Dimanche 6 mai sur le podium à Longwy (54) avant l'entrée en parc fermé.